



Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
27 décembre 2005
Français
Original: anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 22^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 9 novembre 2005, à 10 heures

Président : M. Ashe..... (Antigua-et-Barbuda)
*Président par intérim du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Saha

Sommaire

Point 125 de l'ordre du jour : Planification des programmes (*suite*)

Rapport du Comité du programme et de la coordination (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

05-59430 (F)



La séance est ouverte à 10 heure .

Point 125 de l'ordre du jour : Planification des programmes (suite)

Rapport du Comité du programme et de la coordination (suite)

(A/60/16 et Corr.1; A/C.5/60/11)

1. **M. Ng'Ongolo** (République-Unie de Tanzanie) dit que sa délégation souhaite réaffirmer l'importance du Comité du programme et de la coordination (CPC), qui est le principal organe subsidiaire (de l'Assemblée générale) dans le domaine de la planification, de la programmation et de la coordination. La République-Unie de Tanzanie a déjà été représentée au Comité et sa délégation connaît donc les problèmes fondamentaux qui entravent le fonctionnement de cet organe. L'un de ces problèmes est celui de l'absence de méthodes de travail adéquates. Un autre est celui de la qualité de la représentation des États Membres. En effet, certains représentants ne comprennent pas bien ce que l'on attend d'eux réellement et quel est le type de contribution nécessaire pour faire avancer les travaux du Comité. Les représentants des États membres au Comité devraient avoir une expérience des politiques économiques et de la planification, de la programmation et de la coordination, ainsi que de solides compétences de négociateur.

2. L'intervenant rappelle qu'à sa précédente session, la Cinquième Commission s'est engagée dans un débat similaire concernant le rôle du Corps commun d'inspection (CCI). À cette occasion, elle a adopté des recommandations visant à améliorer les méthodes de travail du CCI et prié les États membres proposant des candidats au Corps commun de se conformer strictement aux dispositions pertinentes de son statut. L'application de ces recommandations a déjà donné des résultats positifs et il faudrait procéder de la même manière pour le Comité du programme et de la coordination. La délégation syrienne souhaiterait que l'on adopte à cet égard une approche constructive et que les propositions présentées aient pour objectif de renforcer le CPC et non pas de le supprimer.

3. **M. Sena** (Brésil) dit que son pays est résolu à travailler de façon constructive au sein du CPC et attache une priorité élevée aux activités de cet organe. Sa délégation note avec satisfaction que le Comité a souligné qu'il est important de coordonner de manière efficace les efforts déployés dans tous les organismes des Nations Unies pour lutter contre la faim et elle accueille avec satisfaction les recommandations qu'il a formulées à cet égard (A/60/16, par. 203). Les organismes des Nations Unies devraient également apporter un appui coordonné à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. À cet égard, la délégation brésilienne prend note de la recommandation figurant au paragraphe 237 du rapport du CPC. Enfin, l'orateur demande à la Cinquième Commission d'examiner, dans le cadre de consultations officieuses, les moyens d'améliorer les méthodes de travail du CPC.

La séance est levée à 10 h 15.